

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
Municipalité de Hope Town
MRC de Bonaventure

Le conseil de la municipalité de Hope Town siège en de travail et en séance extraordinaire ce 10 décembre 2020 à huis clos à 19 :00 à huis clos.

Sont présents à cette réunion:

Larry Dow
Salomon Grenier
Élisabeth Thériault
Lida Francoeur

Est absente: Margaret Hackett

Tous formant quorum, sous la présidence de Linda MacWhirter, mairesse.

Assistent également à la séance, Sylvie Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorier.

199-2020

RÉUNION À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-101, daté du 5 décembre 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adoptée

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

200-2020

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

201-2020

MODIFICATION DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Il est proposé par Élisabeth Thériault, appuyé par Salomon Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité ajoute à l'article 2 Taxe foncière et tarif des matières résiduelles et recyclables – qu'une résidence incluant un commerce soit facturée à 1.5 unités pour les ordures et le recyclage.

De même pour l'article 6 – Autres frais d'administration -, la municipalité ajoute les frais suivants : \$10.00 de frais postaux pour les arriérés de taxes.

Adoptée

202-2020

ADOPTION DES TARIFICATIONS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

Il est proposé par Salomon Grenier, appuyé par Lida Francoeur et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité adopte les tarifications pour l'année financière 2021.

Adoptée

203-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Élisabeth Thériault que la séance soit levée, 19h15.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signée chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Linda MacWhirter
Maire

Sylvie Francoeur
Directrice générale